

DELIBERATION N° 211_DE 04112022

Adhésion du CDG66 au Groupement d'Intérêt Général (GIP)

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées - Orientales,

Le quatre novembre deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 20 octobre 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 15

-Nombre de membres votants : 21

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. REMEDI Bernard, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. SOLE Jean-Michel, M. THIBAUT Jean-Jacques

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme CHAMBON Jean-Louis à M. TAHOCES Antoine

M. PAILLES Roger à M. GARRABÉ Robert

Mme ROLLAND Martine à M. NIFOSI Christian

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. PLA Raymond

M. SOLE Jean-Michel à M. RALLO François

M. THIBAUT Jean-Jacques à M. GARSAU Jacques

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent



DELIBERATION N° 211_DE 04112022

Conseil d'Administration du 04 novembre 2022

Face à l'évolution des missions et, corrélativement, des besoins informatiques des Centres de Gestion, le Groupement d'Intérêt Public Informatique désigné sous le nom de GIP Informatique, a été créé en 2017 à l'initiative des CDG et de leur Fédération pour permettre la coopération informatique dans un élan de mutualisation et de partage des pratiques. Aujourd'hui, le GIP Informatique regroupe 92 centres de gestion ainsi que la FNCDG, soit 93 adhérents. Le GIP Informatique met à disposition de ses adhérents, un ensemble de produits, sous forme de catalogue de services, couvrant autant des besoins « métier » que « support ».

Le GIP Informatique a défini un schéma directeur qui a pour objectif de :

- Mutualiser en harmonisant et rationalisant le parc applicatif existant afin d'optimiser les performances des centres de gestion,
- Remédier à l'obsolescence technique d'applications et favoriser la convergence d'outils informatiques afin d'améliorer la qualité de service,
- Accompagner l'élargissement des missions des centres de gestion en tenant compte des nouvelles tendances technologiques afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les collectivités et les agents,
- Impliquer les centres de gestion pour favoriser une maîtrise des coûts et une forte connexion entre les activités du GIP Informatique et les besoins du terrain.

Le montant de la cotisation est calculé sur la base du nombre d'agents du corps électoral (CAP+CCP des dernières élections professionnelles de décembre 2018). Pour ce qui concerne le CDG66, celui-ci s'élève à 2766,05 € (7903 agents X 0,35€). Ce montant pourra évoluer en fonction des effectifs déclarés à l'issue des prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

Les contributions quant à elles, correspondent aux applications individuelles métiers proposées par le GIP dont nous avons l'usage : Site Emploi Territorial, concours et AGHIRE CM/CR (Conseil Médical). Les non adhérents au GIP voient leurs contributions augmentées de 50%, correspondant aux frais du GIP et à la TVA. En adhérent, le centre de gestion des Pyrénées Orientales ne se verra plus appliquer cette majoration de 50% pour l'utilisation de ces outils. Actuellement, ces contributions s'élèvent à 12751,47€ l'année et se verront donc diminuées de 50% si le centre de gestion adhère au GIP Informatique.

Il est donc proposé que le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales adhère au GIP Informatique des centres de gestion à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

**Après en avoir délibéré,
DECIDE de :**

- **Adhérer** au GIP Informatique des Centres de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires.
- **Prendre en compte** cette décision dans le cadre de la préparation budgétaire 2023

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 04 novembre 2022



Le Président,

Robert GARRABE

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le : 08 NOV. 2022

- Affiché le : 08 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20221108-DE-211-04112022-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022